

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°73-328 du 17 octobre 1973
Changeant le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité de l'intérim du Ministre
de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les textes modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui
l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 16 Octobre 1973, le Capitaine Michel AIKPE,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine
Janvier ASSOGBA.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 octobre 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 3 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4
Gde. Chanc. 1 - DFP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1 - SPD-2